

Paris, le 20 juillet 2009

Appel à projets « Ports de plaisance exemplaires » :

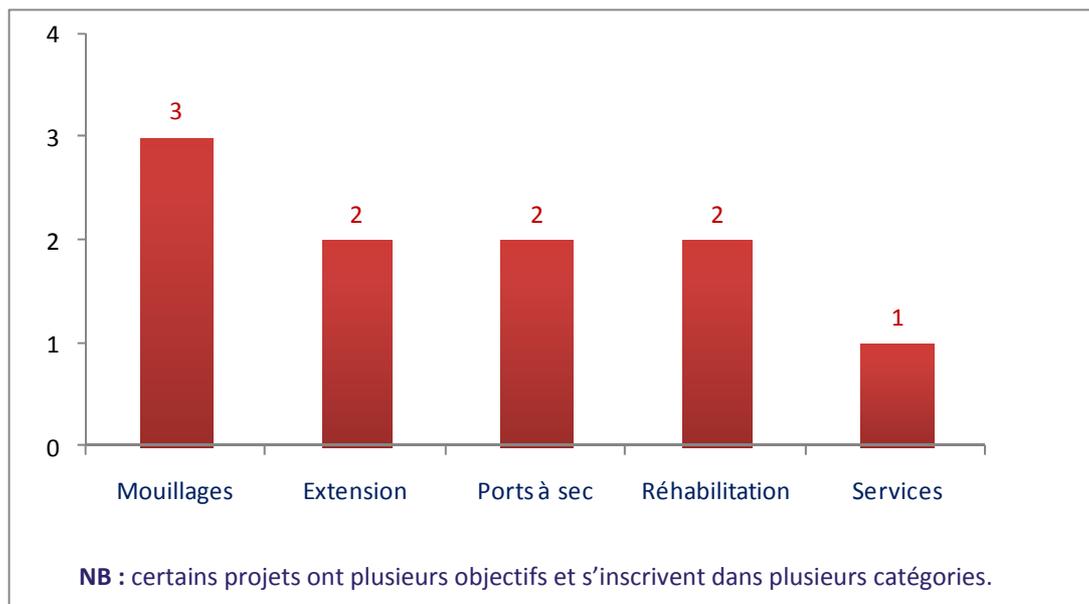
Le CODCAP salue une avancée concrète en matière de développement des capacités d'accueil de la plaisance

A quelques mois du lancement du 2^e appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires, les membres du CODCAP se félicitent des résultats de la toute première édition et souhaitent inciter les porteurs de projets n'ayant pas concouru cette année et les candidats 2009 qui n'étaient pas prêts, à se présenter ou re-présenter pour l'appel à projets 2010. Dès cette année, 10 collectivités territoriales vont bénéficier d'une aide financière du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, avec la contribution de la Fédération des industries nautiques, pour mener à bien leurs projets qui devraient permettre d'accueillir quelques 4 000 bateaux.

Cet appel à projets, lancé sur 3 ans et annoncé par le ministre d'Etat Jean-Louis Borloo lors du Nautic 2008, s'inscrit en droite ligne avec les travaux menés par le Comité pour le développement de la plaisance (CODCAP) depuis 2005.

Visant à encourager des projets innovants d'amélioration des capacités d'accueil des ports de plaisance sous l'angle de l'intégration environnementale et du développement durable, l'appel à projets 2009 a permis de **distinguer 10 projets dont le CODCAP souligne la grande diversité tant du point de vue de leur localisation, que de leur nature**, bien que quelques bassins de navigation ne soient pas concernés cette année. **Le CODCAP tient à rappeler aux porteurs de projets que tout type de projet innovant –maritime ou fluvial, à flot ou à sec-, dès lors qu'il est présenté par une collectivité territoriale, peut avoir des chances d'être retenu**, indépendamment de l'ampleur de la création de capacité, s'il intègre les principes du développement durable.

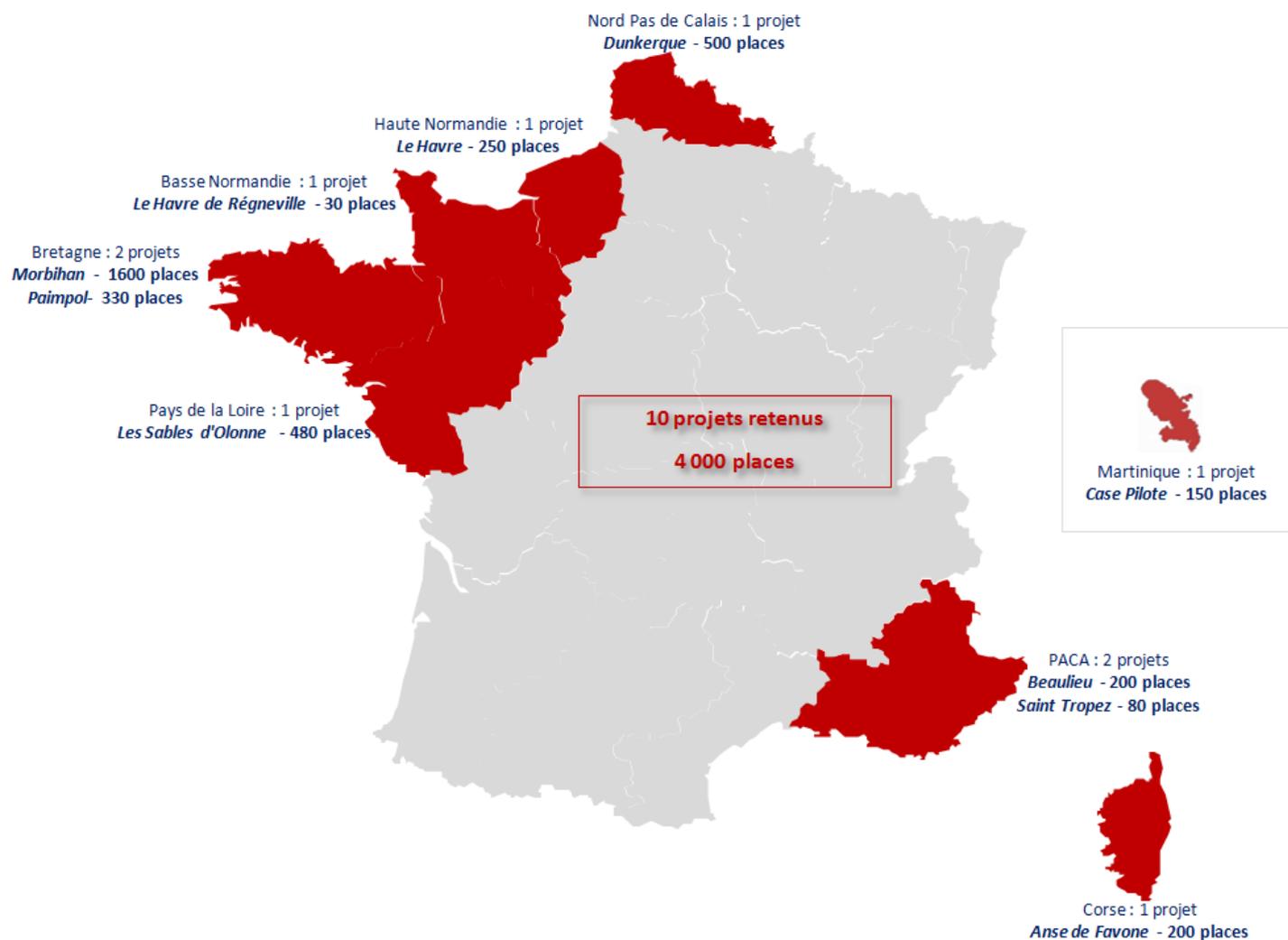
Typologie des projets retenus



Un Comité de :



Répartition des nouvelles capacités d'accueil



Contactez le

CODCAP codcap@france-nautic.com